

RÈGLEMENT COMPLET

Edition 2022 - Version 1.0



TABLE DES MATIÈRES

1.	Généralités	4
2.	Affiliations	4
3.	Parcours	4
	3.1. Parcours de substitution.....	4
	3.2. Balisage.....	5
4.	Courses	5
	4.1. Course « EXTREME ».....	5
	4.2. Course « SKY ».....	5
	4.3. Course « MOUNTAIN ».....	5
	4.4. Course « ACTIVE ».....	5
	4.5. Course « VERTINIGHT ».....	6
	4.6. Course « Relay ».....	6
	4.7. Courses des enfants.....	6
5.	Barrières horaires	7
	5.1. Principe.....	7
	5.2. Modifications de parcours ou de barrière horaire.....	7
	5.3. Lien vers tableau des barrières horaires.....	7
6.	Ravitaillement	8
7.	Conditions de participation	8
	7.1. Participation.....	8
	7.2. Age minimal.....	8
	7.3. Conditions particulières pour la course « EXTREME ».....	8
8.	Catégories	9
9.	Inscription	10
	9.1. Finance d'inscription.....	10
	9.2. Délai d'inscription.....	10
	9.3. Capacité limitée.....	10
	9.4. Changement ou annulation de participation.....	11
	9.5. Annulation de la course.....	12
	9.6. Prestations.....	13
10.	Equipement	13
	10.1. Pour toutes les courses sauf « EXTREME ».....	13
	10.2. Course « EXTREME ».....	14
	10.3. Bâtons.....	14
11.	Règles de course	15
	11.1. Départ et chronométrage.....	15
	11.2. Port du dossard.....	15
	11.3. Comportement sur le parcours.....	15
	11.4. Abandon ou disqualification.....	16

11.5.	Lutte contre le dopage	16
11.6.	Pénalités	16
11.7.	Protêt	17
12.	Résultats et remise des prix	17
12.1.	Résultats	17
12.2.	Remise des prix	17
12.3.	Prix spéciaux	17
13.	Organisation et Comité de course	17
13.1.	Organisation	17
13.2.	Comité de course	18
14.	Responsabilité et Assurances	18
15.	Données personnelles	18
15.1.	Swiss Athletics	19
16.	Droit à l'image et utilisation à des fins promotionnelles	19

1. GÉNÉRALITÉS

Le Matterhorn Ultraks est une course à pied en montagne, qui a lieu à Zermatt chaque année. Elle s'est déroulée pour la première fois en 2013 et aura lieu en 2022 du vendredi 19 au dimanche 21 août.

0

Le Matterhorn Ultraks est organisé par l'Association des Trailers du Cervin avec le soutien de la Commune de Zermatt, des Remontées Mécaniques de Zermatt et de l'Office du Tourisme.

2. AFFILIATIONS

Sous réserve que ces circuits soient effectivement mis en œuvre par leurs opérateurs respectifs,

- La course « EXTREME » est une course officielle du circuit international *Skyrunner® World Series*. <http://www.skyrunnerworldseries.com/>
- Les courses « ACTIVE », « MOUNTAIN », « SKY » et « VERTINIGHT » font partie de la Coupe valaisanne de la Montagne.

L'annulation éventuelle de ces circuits n'a pas de conséquence directe sur la tenue du Matterhorn Ultraks.

3. PARCOURS

Les plans détaillés des différents parcours ainsi que les profils sont disponibles sur le site Internet <http://matterhorn.ultraks.ch/en/pages/parcours/trail/-active-race-134>.

Tous les départs et arrivées -à l'exception de l'arrivée de la course « VERTINIGHT » ont lieu sur l'« Ultraks Plaza », située à Obere Matten à Zermatt (alt. 1'605m).

Selon les sources, les distances et dénivelées varient. Le tableau ci-dessous reflète les meilleures estimations pour chacun des parcours :

	Longueur	D+/D-
« ACTIVE »	19 km	1'150 m
« MOUNTAIN »	32 km	2'000 m
« SKY »	49 km	3'600 m
« EXTREME »	25 km	2'876 m
« VERTINIGHT »	6.3 km	1'000 m / 20 m

Attention ! Ne vous fiez pas exclusivement aux données de votre montre. Selon la couverture nuageuse et plusieurs autres facteurs, une tolérance allant jusqu'à 5% est à considérer. Sur une course de 49km cela peut représenter plus de deux kilomètres de variation.

3.1. Parcours de substitution

Dans le cas où les conditions météorologiques ne permettraient pas la tenue de l'une ou l'autre des courses sur son parcours de référence, des parcours de remplacement pourront être proposés.

3.2. Balisage

Les indications de balisage de la course peuvent être trouvées sur le lien : <http://matterhorn.ultraks.com/fr/pages/infos-trail/balisage-239>.

4. COURSES

4.1. Course « EXTREME »

Longueur estimée : 25 km

D+ / D- : 2'876 m

Jour: vendredi

Horaire : 8h 00 (sous réserve de modification)

Mode de départ : En masse (sous réserve d'impératif sanitaire)

Code couleur : Noir

4.2. Course « SKY »

Longueur estimée : 49 km

D+ / D- : 3'600 m

Jour: samedi

Heure de départ : 7h 00 (sous réserve de modification)

Mode de départ : Par vagues d'env. 125 coureurs

Code couleur : Bleu

4.3. Course « MOUNTAIN »

Longueur estimée : 32 km

D+ / D- : 2'000 m

Jour : samedi

Heure de départ : 9h 30 (sous réserve de modification)

Mode de départ : Par vagues d'env. 125 coureurs

Code couleur : Rouge

4.4. Course « ACTIVE »

Longueur estimée : 19 km

D+ / D- : 1'150 m

Jour : dimanche

Heure de départ : 8h 30 (sous réserve de modification)

Mode de départ : Par vagues d'env. 125 coureurs

Code couleur : Vert

4.5. Course « VERTINIGHT »

Longueur estimée : 6.3 km D+ : 1'000m ; D- : 20 m

Jour : Vendredi

Heure de départ : 20h 30 (sous réserve de modification)

Mode de départ : En masse (sous réserve d'impératif sanitaire)

Code couleur : Violet

4.6. Course « Relay »

Le Matterhorn Ultraks propose un relais réservé aux entreprises sur le parcours « MOUNTAIN » en partenariat avec Loyco.

Les spécifications et conditions relatives au parcours « MOUNTAIN » s'appliquent *de facto* au Relais.

4.6.1. Relais

Le « RELAY » se coure par équipe de trois coureurs :

	<i>Pt départ - Pt relais/arrivée</i>	<i>Distance</i>	<i>D+</i>	<i>D-</i>
Coureur 1	Zermatt - Sunnegga	7.5 km	665m	10m
Coureur 2	Sunnegga - Furi (via Riffelalp)	10.4 km	389m	810m
Coureur 3	Furi - Zermatt (via Schwarzsee)	14.1 km	946m	1'180m

4.6.2. Composition des équipes

Les équipes peuvent être composées librement (dames et/ou hommes), la seule condition étant que chacun des membres soit au moins âgé de 18 ans (année de naissance 2003) et soit employé par la même entreprise.

Un seul classement final par entreprise sera établi.

4.7. Courses des enfants

Sont proposées deux courses pour les enfants en fonction des catégories d'âge.

4.7.1. Super Wollli

Distance : 2'600 m

D+/D-: 151 m

Jour : Vendredi

Horaire de départ : 16h 45 (sous réserve de modification)

Mode de départ : en masse

a. Catégories d'âge

Catégorie	Années de naissance
Garçons 1	2008 - 2009
Garçons 2	2010 - 2011
Garçons 3	2012 - 2013
Filles 1	2008 - 2009
Filles 2	2010 - 2011
Filles 3	2012 - 2013

4.7.2. *Wolli*

Distance : 900 m

D+/D-: 17 m

Jour : Vendredi

Horaire de départ : 16h 30 (sous réserve de modification)

Mode de départ : en masse

a. Catégories d'âge :

Catégorie	Années de naissance
Garçons 4	2014 - 2015
Garçons 5	2016 - 2017
Filles 4	2014 - 2015
Filles 5	2016 - 2017

Les enfants peuvent être accompagnés par un parent sur le parcours.

5. BARRIERES HORAIRES

5.1. Principe

Le Matterhorn Ultraks est une course et dès lors des barrières horaires sont établies dans un but de confort et de sécurité pour les participants.

Les barrières horaires tiennent compte des départs en vague et le non-respect d'une limite ne pourra en aucun cas être justifié par un départ dans une vague postérieure.

5.2. Modifications de parcours ou de barrière horaire

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course en cours, d'adapter les parcours et/ou les points de contrôle et/ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le Comité de course et sera sans appel.

5.3. Lien vers tableau des barrières horaires

[Page barrières horaires](#)

6. RAVITAILLEMENT

Les postes de ravitaillement et ce qui y est offert sont détaillés sur le site Internet de la course. [Voir lien](#)

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

7.1. Participation

A l'exception du « RELAY » les courses sont des épreuves individuelles.

7.2. Age minimal

Sont autorisées à participer les personnes remplissant les conditions d'âge suivantes :

- « VERTINIGHT »
année de naissance 2009 ou antérieure
- « ACTIVE »
année de naissance 2007 ou antérieure ;
- « MOUNTAIN », « SKY », « EXTREME » et « RELAY »
année de naissance 2004 ou antérieure ;
- « KIDS »
voir Article 4.7.

7.2.1. Juniors

Les courses « ACTIVE » et « VERTINIGHT » sont ouvertes aux Juniors dont l'année de naissance est comprise entre 2002 et respectivement 2007 pour la course « ACTIVE » et 2009 pour la course « VERTINIGHT »).

(i) Dérogations

L'organisateur se réserve le droit d'octroyer des dérogations.

(ii) Autorisation parentale

Une autorisation écrite des parents sera exigée pour les mineurs. Le formulaire est disponible sur ce [lien](#) et doit être rempli, signé et présenté à la remise des dossards.

7.3. Conditions particulières pour la course « EXTREME »

Compte tenu de la difficulté technique du parcours, les participants à la course « EXTREME » doivent se prévaloir d'une expérience dans la course en montagne.

Ils doivent pouvoir être indépendants en haute montagne, hors sentiers, dans des conditions de mauvais temps et/ou brouillard.

Avant de valider l'inscription, les organisateurs évalueront les références demandées ([voir détail sur ce lien](#)).

Le Comité de Course se réserve le droit de refuser l'accès à la course, auquel cas le participant sera intégralement remboursé ou, à son choix, accordé une place dans l'une des autres courses au programme.

L'éventuelle différence de prix sera alors exigée ou remboursée.

La décision du Comité de Course est sans appel.

8. CATÉGORIES

	« EXTREME »	« MOUNTAIN » « SKY »	« ACTIVE »	« VERTINIGHT »
Hommes I	1993 - 2004	1993 - 2004	1993 - 2001	1993 - 2001
Hommes M30	1983 - 1992	1983 - 1992	1983 - 1992	1983 - 1992
Hommes M40	1973 - 1982	1973 - 1982	1973 - 1982	1973 - 1982
Hommes M50	1972 ou antérieure	1963 - 1972	1963 - 1972	1963 - 1972
Hommes M60+		1962 ou antérieure	1962 ou antérieure	1962 ou antérieure
Dames I	1993 - 2004	1993 - 2004	1993 - 2001	1993 - 2001
Dames W30	1983 - 1992	1983 - 1992	1983 - 1992	1983 - 1992
Dames W40	1982 ou antérieure	1972 - 1981	1972 - 1981	1972 - 1981
Dames W50		1972 ou antérieure	1963-1972	1972 ou antérieure
Dames W60+			1962 ou antérieure	
Juniors Garçons			2002 - 2007	2002 - 2009
Juniors Filles			2002 - 2007	2002 - 2009

9. INSCRIPTION

9.1. Finance d'inscription

Prix en Francs suisses par personne, incl. TVA 2.5%

	200 premières inscriptions par course	De la 201 ^e à la 500 ^e inscription par course	À partir de la 501 ^e inscription par course	Junior
« ACTIVE »	60.-	75.-	90.-	25.-
« MOUNTAIN »	95.-	110.-	125.-	.-
« SKY »	120.-	140.-	160.-	.-
« EXTREME »	140.-	140.- ¹	.-	.-
« VERTINIGHT »	50.-		60.- ²	25.-
« RELAY » (par équipe)	290.- ³	.-	.-	.-
« WOLLI » et « SUPER WOLLI »	10.-	.-	.-	.-

9.2. Délai d'inscription

Sous réserve de places disponibles, la date limite d'inscription est fixée au vendredi 12 août 2022.

Pour la « VERTINIGHT » et pour la course des enfants, cette date est prolongée au jeudi 18 août 2022 minuit.

Toutefois, les inscriptions postérieures au 12 août n'auront pas le prénom imprimé sur le dossard.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne. Pas d'inscription sur place.

9.3. Capacité limitée

Le nombre d'inscriptions est limité par course, à savoir :

- « ACTIVE » : 1'100
- « MOUNTAIN » : 800
- « RELAY » : 50
- « SKY » : 850
- « EXTREME » : 250 (dont 220 proposées au public).
- « VERTINIGHT » : 300
- « WOLLI » : 150
- « SUPER WOLLI » : 150

¹ Il n'y a que 250 places disponibles dont 220 proposées au public.

² A partir du 1^{er} juillet 2022

³ Maximum 50 équipes

9.4. Changement ou annulation de participation

9.4.1. *Changement de parcours*

- Sous réserve de disponibilité dans la nouvelle course souhaitée, un coureur peut changer de parcours :
 - Gratuitement jusqu'au 31 juillet 2022
 - Du 1^{er} août au vendredi 12 août 2022 à minuit contre paiement d'un montant de 10 CHF.
- Un changement requiert le paiement de la différence entre le prix payé lors de l'inscription initiale et le tarif en vigueur pour le nouveau parcours le jour du changement.
- Aucun remboursement ne sera effectué si le prix du nouveau parcours est inférieur au prix payé lors de l'inscription initiale.

9.4.2. *Cession individuelle du dossard*

- Si un coureur n'est pas en mesure de participer à la course, il/elle est autorisé(e) à céder son dossard à une personne de son choix remplissant les critères de qualification.
- Une telle modification est possible :
 - Gratuitement jusqu'au 31 juillet 2022
 - Du 1^{er} août au vendredi 12 août 2022 à minuit contre paiement d'un montant de 10 CHF.
- Pour valider le transfert, la personne inscrite doit adresser la demande à support@mso-chrono.ch en indiquant les détails suivants de la nouvelle personne :
 - Prénom Nom
 - Date de naissance
 - Nationalité
 - Genre
 - Adresse complète
 - Email
 - No de téléphone mobile
 - No de mobile d'urgence pendant la course – Nom et lien avec la personne (parent, conjoint, ami...)
 - Temps de course estimé
 - Taille de t-shirt

9.4.3. *Reprise éventuelle du dossard par l'organisateur*

- Le dossard d'un coureur qui renonce peut être remplacé par l'organisateur pour autant que la course concernée soit complète et qu'une personne en liste d'attente le reprenne.
- Les renoncements doivent être annoncés par email à annulation@ultraks.com et seront pris en considération dans l'ordre chronologique de réception
- Pour autant que le dossard puisse être remplacé, les personnes renonçant à leur participation recevront un remboursement égal à :

- 75% de la finance d'inscription payée si le renoncement est annoncé avant le 30 avril 2022.
- 50% de la finance d'inscription payée si le renoncement est annoncé entre le 1^{er} mai et le 15 juillet 2022.
- Aucun remboursement n'est applicable pour un renoncement communiqué après le 15 juillet 2022.
- Il est important de noter que les annulations de dernière minute sont difficiles à remplacer même lorsqu'il existe une liste d'attente.
- Le remboursement sera effectué par MSO entre 3 et 6 semaines après la course.

9.4.4. Règles spécifiques COVID-19

- Si la Suisse interdit l'entrée de résidents d'un pays tiers ou leur impose une quarantaine, l'Article 9.5.1 s'appliquera.
- En cas de non-participation liée à des restrictions émises par les autorités de pays tiers sur les voyages en Suisse, aucun remboursement n'est dû. Les articles 9.4.2. et 9.4.3 demeurent applicables.

9.4.5. Non-participation

- Sous réserve de ce qui est prévu dans les dispositions ci-dessus, une non-participation du fait d'un coureur ne donne droit à aucun remboursement ou report d'inscription l'année suivante quelle qu'en soit la cause.

9.4.6. Assurance

Une assurance facultative est proposée au moment de l'inscription en ligne. Cette assurance couvre exclusivement le remboursement des frais d'inscriptions en cas de situations couvertes par les conditions générales (<https://www.mso-chrono.ch/userfiles/assurance-annulation/cg2-fr.pdf>)

Attention, cette assurance ne couvre pas les risques liés à une pandémie.

9.5. Annulation de la course

9.5.1. Règle spécifique COVID-19

- En cas d'annulation complète de la course résultant de contraintes sanitaires liée à une pandémie, plus particulièrement Covid-19, les coureurs auront le choix entre un transfert unique de leur inscription sur l'édition 2023 sans frais ou un remboursement à hauteur de 90% de la finance d'inscription payée.

9.5.2. Autres motifs d'annulation

- En cas d'annulation par l'organisateur pour toute autre raison que des motifs de sécurité ou d'autres raisons de force majeure, la finance d'inscription sera intégralement remboursée.
- En cas d'annulation par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou d'autres raisons de force majeure autre que la pandémie, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.

- Par ailleurs, il est précisé qu'aucun remboursement ne sera applicable en cas de modification du parcours ou d'interruption pour des raisons de sécurité (notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques), de non-respect des barrières horaires, de changement de jour durant le week-end de course ou d'autres causes ressortant à la force majeure.

9.6. Prestations

Chaque coureur inscrit aura droit aux prestations suivantes :

- Un dossard, lequel donne droit à un retour en station avec le train à crémaillère ou les remontées mécaniques en cas d'abandon⁴ ou pour la descente après la course « VERTINIGHT » ;
- Une puce électronique intégrée au dossard.
Cette puce est jetable et ne nécessite pas d'être retournée ;
- Les ravitaillements pendant la course ;
- Un repas ou pic-nic d'après-course ;
- L'accès au service sanitaire ;
- Le Dépôt-bagages (transport à l'arrivée pour la « VERTINIGHT ») ;
- Un cadeau-souvenir ;
- Un T-Shirt Finisher ;
- Une médaille souvenir en option ou un don équivalent à une association.

Sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires

- Les douches à l'arrivée à Zermatt ;

Pour les enfants, les prestations se limitent à :

- Dossard avec puce électronique jetable
- Une médaille souvenir

Tout ce qui n'est pas mentionné ci-dessus est à la charge des coureurs (notamment le parking, l'hébergement et les autres repas).

10. EQUIPEMENT

10.1. Pour toutes les courses sauf « EXTREME »

- Le Comité de course n'impose pas d'équipement obligatoire.
- Chaque coureur a la responsabilité de décider lui/elle-même ce qui doit être emporté avec soi. Il est cependant vivement recommandé de bien s'informer de la météo pour ajuster l'équipement en conséquence et de prendre au moins un téléphone portable, une veste à manches longues et une couverture de survie.
- Il est également recommandé de bien analyser les positions des postes de ravitaillement afin de prendre avec soi les quantités nécessaires de nourriture et boissons pour arriver au point suivant.

⁴ Cela ne concerne en aucune façon la ligne Taesch-Zermatt.

- Nous rappelons qu'il n'y a plus de gobelets aux ravitaillements. (à l'exception de l'arrivée de la « VERTINIGHT »). Il est donc nécessaire de se munir de son propre gobelet réutilisable.
- Un gobelet est proposé au prix de 5 CHF au moment de l'inscription pour ceux qui le désirent.

10.2. Course « EXTREME »

Dans la mesure où la saison 2022 de la *Skyrunner® World Series* a lieu, la course « EXTREME » est soumise au règlement officiel de la Series disponible sur leur site Web (<https://www.skyrunnerworldseries.com/rules-2018/>)⁵.

Ce règlement impose d'emporter une veste étanche à manches longues.

De plus, l'organisation exige des coureurs d'avoir l'équipement suivant :

- Une couverture de survie
- Des micros-crampons pour les passages sur glacier du type Nortec « TRAIL » ou similaire (voir photo).



Sur le parcours, le secteur « crampons » sera clairement identifié et contrôlés par des guides. Tout coureur ne disposant pas de crampons ou ne les mettant pas sur ce secteur sera immédiatement disqualifié et ne pourra pas continuer parcours.

10.3. Bâtons

Les bâtons sont acceptés sur tous les parcours. Il est toutefois recommandé la plus grande prudence, notamment dans les phases de départ.

⁵ Disponible seulement en anglais

11. RÈGLES DE COURSE

11.1. Départ et chronométrage

- Les courses « EXTREME » et « VERTINIGHT » ont un départ en masse, sous réserve de restrictions sanitaires.
- Les autres courses ont un départ par vague. Chaque vague est constituée d'environ 125 coureurs partant toutes les 5 minutes environ.
- Le chrono est pris « au canon », c'est-à-dire avec un temps de départ identique pour tous les coureurs d'une même vague.
- Au moment de l'inscription, les coureurs doivent communiquer leur temps de course estimé. Ainsi des blocs en fonction de la vitesse seront mis en place.
- Seul un ou une coureur de la première vague peut prétendre à la victoire au scratch.
- Un bloc « élite » est mis en place pour chaque course en tête de la première vague.
- La vague inscrite sur le dossard fait foi.

11.2. Port du dossard

- Chaque coureur porte son dossard de manière bien visible (numéro et sponsor) sur la poitrine, le ventre ou la cuisse droite, pendant la totalité de la course.
- Le dossard donne accès aux ravitaillements, aux postes médicaux ainsi qu'à toutes les zones ou installations réservées aux coureurs (notamment dépôt de bagages, etc.).

11.3. Comportement sur le parcours

Les coureurs s'engagent à respecter toutes les règles et obligations découlant des dispositions du présent règlement et ses annexes et à se conformer aux directives et instructions du Comité de course.

Il est notamment rappelé que :

- Tout coureur est tenu de respecter le balisage ;
- Indépendamment de toute règle ou instruction expresse, les coureurs prendront les précautions commandées par l'environnement et/ou par les conditions, afin d'éviter des accidents les affectant eux-mêmes, les autres coureurs, les représentants de l'organisation ou tout tiers sur le parcours ;
- Tout coureur est tenu de venir au secours d'une personne en danger ou accidentée et de signaler immédiatement tout accident au Comité de course par téléphone (+41 79 765 94 74) ou à un officiel sur le parcours (gilet orange);
- Un coureur rejoint doit libérer le chemin si la demande est faite ;
- Les coureurs doivent respecter l'environnement. Aucun déchet n'est abandonné sur le parcours ;
- Toute forme d'assistance physique est interdite (pousser, tirer ou porter).

11.4. Abandon ou disqualification

- Un coureur en difficulté peut abandonner de son propre chef ou être mis hors course sur décision du Comité de course.
- Sauf blessure, l'abandon d'un coureur ne peut se faire qu'à un poste de contrôle. Le coureur suivra alors les directives du Comité de course.
- Un coureur qui ne satisfait pas les barrières horaires sera considéré comme disqualifié et suivra les directives du Comité de course.

11.5. Lutte contre le dopage

L'organisateur attire tout particulièrement l'attention des coureurs sur le respect des règles d'intégrité et d'éthique sportive. Les coureurs s'abstiennent de toute pratique de dopage.

La liste des Substances et Méthodes interdites (en compétition) est celle de l'AMA en vigueur à la date de la course (<http://www.wada-ama.org/fr/>).

L'organisateur se réserve le droit d'organiser des contrôles anti-dopage auxquels les coureurs acceptent de se soumettre.

11.6. Pénalités

11.6.1. Généralités

- Des pénalités seront infligées en cas de non-respect du règlement par un coureur.
- Toutes les décisions relatives à des pénalités sont prononcées par le Comité de course. Elles sont sans appel.

11.6.2. Tableau des pénalités

Manquement au règlement	Pénalité appliquée
<ul style="list-style-type: none">• Refus de suivre des instructions directes du Comité de course ;• Absence de micro-crampons dans le secteur désigné de la course « EXTREME »• Contrôle anti-dopage positif.	<ul style="list-style-type: none">• Disqualification
<ul style="list-style-type: none">• Autres cas de comportement non conformes aux règles et instructions.	<ul style="list-style-type: none">• Cinq minutes de pénalité par violation (cumulables)• Disqualification dans les cas graves• Des retenues sur prix sont possibles.

11.7. Protêt

- Les éventuels protêts devront être déposés par écrit au Comité de course et remis au plus tard 15 min. après l'arrivée du coureur au van de chronométrage. Au-delà de ce délai, les protêts ne sont plus recevables.
- Un protêt devra être accompagné d'un dépôt de CHF 100.-. Il est remboursé si le protêt est admis. Il demeure acquis à l'organisateur en cas de rejet.
- La décision du Comité de course concernant un protêt est sans appel.

12. RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

12.1. Résultats

- Un classement par catégorie sera établi et publié sur le site Internet de la course après la proclamation des résultats.
- En cas d'arrêt prématuré de la course, le classement se fera suivant l'ordre et le temps de passage au dernier point de contrôle.

12.2. Remise des prix

- Sous réserve des contraintes imposées par la situation sanitaire qui peuvent réduire les possibilités de distribuer des prix, il est prévu, pour chacune des courses, des prix en nature ou en argent récompenseront :
 - les dix premiers coureurs des catégories Hommes Général et Dames Général
 - les trois premiers des catégories juniors
 - les vainqueurs de chaque catégorie Hommes et Dames
 - les trois premières équipes de la course « RELAY »
 - les trois premiers enfants de chaque catégorie filles et garçons.
- Ces prix seront remis lors d'une remise des prix dont l'horaire sera confirmé ultérieurement.
- La présence à la cérémonie est requise pour recevoir son prix.

12.3. Prix spéciaux

- Le « prize-money » de la course « EXTREME » s'élève exceptionnellement à 10'000 CHF .
- Des prix spéciaux peuvent être offerts par les sponsors sur la base de résultats intermédiaires.
- Pour pouvoir prétendre à ces prix le coureur devra impérativement terminer la course.

13. ORGANISATION ET COMITÉ DE COURSE

13.1. Organisation

- La course Matterhorn Ultraks est organisée par la société l'Association des Trailers du Cervin.

13.2. Comité de course

13.2.1. Composition

- Un Comité de course sera nommé par l'organisateur. Il sera composé de quatre personnes.
- Les officiels tels que guides, médecins et volontaires présents le long du parcours doivent être considérés comme des représentants du Comité de course.

13.2.2. Compétences

- Diriger la course. Notamment, modifier ou interrompre le programme ou le parcours de la course ;
- Faire appliquer le règlement ;
- Officier comme jury en cas de protêt ;
- Prendre toute décision sur un point non prévu dans le présent règlement et imposé par les circonstances.

14. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

- La participation à la course se fait sous l'entière responsabilité du coureur qui comprend et accepte les risques induits par la pratique de la course en montagne.
- En cas d'accident, le coureur déclare expressément dégager, dans toute la mesure permise par la loi, l'organisateur et toutes les personnes ou entités participant à l'organisation, notamment mais sans être exhaustif, les organes et employés de l'organisateur, les mandataires, contractants, auxiliaires, y compris les bénévoles, de toute responsabilité.
- Le coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages.
- Les frais de sauvetage en cas d'accident ne sont pas à la charge de l'organisateur.
- En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.
- Dans la mesure où l'organisateur devrait directement assumer la charge de frais de sauvetage, ces frais lui seront remboursés par le coureur, respectivement son assurance.

15. DONNÉES PERSONNELLES

En vous inscrivant au Matterhorn Ultraks, vous consentez à ce que nous utilisions vos données dans le cadre de la course.

Vous pouvez en tout temps demander une correction de vos données en adressant un email à support@mso-chrono.ch.

15.1. Swiss Athletics

En vous inscrivant, vous devenez automatiquement membre Running de Swiss Athletics et de la fédération faitière Swiss Olympic.

Pour cela nous transmettons vos nom et adresse mail à Swiss Athletics.

Ces données seront utilisées exclusivement pour l'enregistrement comme membre et ne seront pas transmises à des tiers. Cette affiliation est gratuite expire (après une année) à la fin de l'année civile suivante. Plus d'informations sur www.swiss-running.ch/fr/protection-des-donnees.

Vous pouvez en tout temps révoquer par écrit votre consentement à la transmission des données à Swiss Athletics en adressant un email à info@ultraks.com.

16. DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION À DES FINS PROMOTIONNELLES

- Chaque coureur autorise expressément l'organisateur ainsi que ses partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course, y compris des phases de préparation et de celles suivant la course, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Matterhorn Ultraks, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et sans limitation de temps.
- La participation à la course ne confère aucun droit aux participants à utiliser la course et/ou son nom à des fins promotionnelles ou commerciales à leur propres fins ou de conférer de tels droits à des tiers.
- Toute communication hors du cercle privé et des réseaux sociaux se référant à l'événement ou utilisant des images de ce dernier est exclue sous réserve d'une autorisation expresse et écrite de l'organisateur qui en fixera les conditions.
- Matterhorn Ultraks est une marque déposée.

En cas de différence entre les textes des différentes versions du règlement, la version française du règlement fait foi.

Fait à Zermatt, le 4 novembre 2021

L'Organisateur